

Modalités d'inscription au réveillon organisé par l'AS GUERMEUR (ASG)

Modes d'inscription

- Mode 1 : Par déplacement aux lieu et horaires indiqués sur l'affiche.
- Mode 2 : Par téléphone au numéro indiqué sur l'affiche.
- Mode 3 : Par mail à l'adresse indiquée sur l'affiche.
- Mode 4 : Par courrier à l'adresse postale indiquée sur l'affiche.

Choix des places

Seul le mode 1 permet de choisir ses places.

Dans les autres modes, les places sont attribuées par l'ASG en s'attachant à regrouper les couples ou groupes à des places voisines.

Renseignements

Dans tous les modes, les renseignements suivants sont à fournir.

- Nombre de personnes.
- Nom et prénom du contact.
- Adresse postale du contact.
- Numéro de téléphone du contact.
- Adresse mail du contact.

Paiement

Le paiement s'effectue par chèque libellé à l'ordre de l'AS GUERMEUR.

Un seul chèque est possible par couple ou groupe.

Le paiement est remis directement ou par courrier postal à l'adresse indiquée sur l'affiche.

Les chèques ne sont encaissés qu'après la réalisation du réveillon.

Tickets d'entrée

Les tickets d'entrée sont délivrés après paiement.

Il est délivré un ticket d'entrée par personne.

Ils sont remis directement, par mail ou par courrier postal.

Ils sont à présenter à l'entrée le 31 décembre.

Annulation

Toute inscription n'ayant pas donnée lieu à paiement avant le 25 décembre est annulée par ASG.

En cas d'annulation par le participant avant le 25 décembre, la somme de 20,00 € par personne est retenue sur le remboursement du paiement effectué.

En cas d'annulation par le participant après le 25 décembre et avant le 29 décembre, la somme de 60,00 € par personne est retenue sur le remboursement du paiement effectué.

En cas d'annulation par le participant après le 29 décembre, aucun remboursement n'est effectué, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation par ASG, les paiements sont intégralement remboursés.